

Règlement de 10km PsyCHEdélik - Centre Hospitalier d'Erstein

Dimanche 22 novembre 2026

Article 0	Préambule Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.
Article 1 Présentation	La manifestation « Les 10 km PsyCHEdélik » comprend deux épreuves sportives. • 1 course sur route : Distance 10 km - Départ à 10h • 1 course sur route : Distance 800 m - Départ à 10h10 Elle aura lieu le dimanche 22 novembre 2026 Cet événement sportif est organisé par le Centre Hospitalier d'Erstein, en partenariat avec l'association Après Psy et l'ASL de la Robertsau. 13 Rte de Krafft, 67150 Erstein. Les informations concernant la course sont disponibles sur le site suivant : www.performance67.com
Article 2 Date et lieu Horaires - Distances	La course « Les 10km PsyCHEdélik » aura lieu le dimanche 22 novembre 2026 au Centre Hospitalier d'Erstein, 13 route de Krafft - Erstein Les départs seront donnés sous les arches au Centre Hospitalier d'Erstein • 10h : Course sur route : 10 km • 10h10 : Course sur route : 800m
Article 3 Prévention santé Conditions de participation	Les courses sont ouvertes à tous les coureurs en bonne santé. Comme le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation est ouverte aux coureurs disposant de l'un des justificatifs suivants : • d'une licence FFA ou d'un Pass Running en cours de validité le jour de la manifestation • d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) accessible sur https://pps.athle.fr (document validé au maximum 3 mois avant la manifestation) • d'un certificat médical conforme à la réglementation en vigueur, autorisant la pratique de la course à pied en compétition. L'épreuve du 10 km est ouverte aux coureurs et coureuses licenciés ou non, âgés de 18 ans révolus à la date de la manifestation. Les mineurs ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve du 10 km, même munis d'une autorisation parentale. La course de 800 m est destinée aux patients du Centre Hospitalier d'Erstein.
Article 4 Droit d'inscription Athlètes Handisport Retrait des dossards	Mode d'inscription Les inscriptions pour les courses chronométrées se font en ligne sur le site www.performance67.com La fermeture des inscriptions en ligne est le jeudi précédant la manifestation à 23h30. Aucune inscription ne se fera le jour de la course. L'organisateur peut être contacté par mail à l'adresse : psychedelik@ch-erstein.fr L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription. • 10km : 10 euros • 800m pour les patients de l'hôpital : gratuit Les athlètes en situation de handicap peuvent participer sous réserve que leur équipement et leurs conditions de participation soient compatibles avec les caractéristiques du parcours et les exigences de sécurité de l'épreuve. Le retrait des dossards se fera la veille de la course de 14h30 à 18h et le jour de la course de 8h jusqu'à 30 min avant le départ de la course. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Règlement de 10km PsyCHEdélik - Centre Hospitalier d'Erstein

Dimanche 22 novembre 2026

Revente ou transfert de dossard	Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu et provoqué pendant la course par cette dernière et cette tierce personne sera disqualifiée.
Remboursement	L'inscription est nominative, ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être accordé en cas de non-participation à l'épreuve, quel qu'en soit le motif. Toutefois, un remboursement pourra être accordé sur présentation d'un certificat médical justifiant l'impossibilité de participer, transmis à l'organisateur par courrier au plus tard 6 jours francs avant la date de la manifestation.
Protection des données	Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour l'organisation de l'événement et la gestion des résultats. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités et ne sont pas transmises à des tiers non autorisés. Conformément à la réglementation sur la protection des données, chaque participant peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données en contactant l'organisateur à l'adresse : psychedelik@ch-erstein.fr
Article 5	Courses
Participation	Les courses sont interdites à tous engins à roue, hors ceux de l'organisation et interdites aux animaux. Les coureurs sans dossard, les poussettes, les animaux (même tenus en laisse) sont également interdits. L'accompagnement de tout athlète est interdit, sous peine de disqualification de l'athlète
Ravitaillement	Un ravitaillement en eau et en collation sera proposé à l'arrivée.
Barrières horaires	Un arrêt de l'épreuve avec temps limite imparti aux athlètes est prévu : Course 10km : Durée maximum 1h40, c'est-à-dire 11h40 Tout concurrent n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée avant l'horaire indiqué sera déclaré hors course et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.
Abandon	En cas d'abandon, tout coureur doit obligatoirement informer un membre de l'organisation, un signaleur ou le poste de secours. Les concurrents qui abandonnent devront rejoindre par l'arrivée par leurs propres moyens.
Article 6	Matériel obligatoire
Dossard	Le port du dossard, bien visible, fixé par des épingles sur le torse (ou ceinture porte-dossard), non plié, non coupé ou masqué, même partiellement, est obligatoire tout au long de la course.
Météo	Avant de prendre le départ, il est vivement conseillé à chaque athlète de prendre connaissance de la météo pour adapter sa tenue et son équipement.
Bâtons	Les bâtons ne sont pas autorisés.
Article 7	Chronométrage
	Le chronométrage sera assuré par Marcel Usselmann. Les résultats provisoires des courses seront affichés sur le site dès l'arrivée des coureurs.

Règlement de 10km PsyCHEdélik - Centre Hospitalier d'Erstein

Dimanche 22 novembre 2026

Article 8 Sécurité	L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) L'assistance médicale sera assurée sur le parcours du départ à l'arrivée. Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence. Les premiers secours sont assurés par la Croix rouge afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Tout participant a l'obligation d'apporter assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours
Signaleurs	Des signaleurs seront présents sur le parcours pour guider et garantir la sécurité des coureurs. Pour la course sur route, Les rues empruntées seront bloquées à la circulation par les signaleurs et Police Municipale. Les traversées de route seront supervisées par les signaleurs, mais les coureurs ne sont pas prioritaires par rapport aux véhicules. Chaque participant devra se conformer au Code de la Route et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.
Article 9 Récompenses	Pour chaque course chronométrée, la remise des récompenses aura lieu vers 11h40 au centre hospitalier d'Erstein. Tout athlète doit être présent pour recevoir sa récompense. • Classement Scratch : les 3 premiers athlètes (hommes et femmes) • Par catégorie : le premier et la première pour chaque catégorie (hommes et femmes) Les résultats des courses seront disponibles sur le site www.performance67.com
Article 10 Vestiaires	Aucun vestiaire ne sera mis à disposition.
Consignes	Un stand consigne est prévu au Centre Hospitalier d'Erstein. Dépôt et retrait sur présentation du dossard de 9h à 13h : • Un seul sac fermé par athlète • Un seul dépôt par athlète.
Garderie	Aucune garderie.
Article 11 Assurances et responsabilités	L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'organisation de la manifestation, dans les conditions et limites prévues par le contrat d'assurance et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Les participants titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) bénéficient des garanties attachées à leur licence, dans les conditions prévues par celle-ci. Les participants non licenciés doivent satisfaire aux conditions de participation applicables à l'épreuve, notamment aux dispositions réglementaires et fédérales en vigueur. Ils doivent notamment être titulaires d'un Pass Prévention Santé (PPS) en cours de validité. Ils sont invités à vérifier qu'ils disposent d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels dont ils pourraient être victimes ainsi que, le cas échéant, les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers. Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement ainsi que l'ensemble des consignes de sécurité communiquées par l'organisation. Il déclare être apte à participer à l'épreuve et avoir pris, au regard de son état de santé, les dispositions nécessaires à sa participation.

Règlement de 10km PsyCHEdélik - Centre Hospitalier d'Erstein

Dimanche 22 novembre 2026

	La pratique de la course à pied comporte des risques inhérents à l'activité sportive. En cas de malaise, de blessure ou de difficulté physique, le participant doit interrompre sa participation et en informer immédiatement un membre de l'organisation ou les équipes de secours. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant du comportement fautif ou imprudent d'un participant ou d'un tiers, sous réserve des dispositions légales applicables. La responsabilité de l'organisateur pourra être engagée dans les conditions de droit commun en cas de faute, de négligence ou de manquement qui lui serait imputable. L'organisateur ne pourra être tenu responsable du vol, de la perte ou de la détérioration des effets personnels, objets ou équipements appartenant aux participants, sauf lorsque sa responsabilité est engagée dans les conditions prévues par la loi. Le parcours de l'épreuve, qui comporte un chronométrage et emprunte pour partie des voies publiques ou ouvertes à la circulation, est soumis aux règles applicables aux manifestations sportives se déroulant sur la voie publique. Les participants sont tenus de respecter les règles de circulation ainsi que les consignes données par les signaleurs, les membres de l'organisation et les forces de l'ordre. Ils s'engagent notamment à respecter les éventuelles restrictions de circulation, les dispositifs de sécurité et les modalités de franchissement des voies publiques mis en place dans le cadre de la manifestation. La participation à l'épreuve implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Chaque participant reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à en respecter l'ensemble des stipulations.
Article 12	Annulation Si en cas de force majeure (aléas climatiques, crise sanitaire, décision préfectorale, ...) ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription, hors frais de dossier, sont restitués à chaque participant à hauteur de 70%. De plus, aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.
Article 13 Droit à l'image	En participant à l'épreuve, chaque coureur autorise l'organisateur à utiliser les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de la manifestation sur ses supports de communication et ceux de ses partenaires.
Publication des temps :	Tout coureur autorise l'organisateur de la course à publier ses résultats nominatifs et temps, pour une durée illimitée.
Article 14 Animation, buvette et petite restauration	Une animation est prévue durant la course. La buvette et la petite restauration seront accessibles tout au long de la manifestation à la cafétéria du CHE, exclusivement proposées par l'association Après-Psy.
Article 15 Respect de l'environnement	En s'inscrivant à l'une des épreuves, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier : Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques, ...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur le site d'accueil et doivent impérativement être

Règlement de 10km PsyCHEdélik - Centre Hospitalier d'Erstein

Dimanche 22 novembre 2026

	utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours. • Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. • Il est impératif de suivre les routes et chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper, et surtout de préserver leur propreté. De même, tout concurrent se devra de respecter les bénévoles et les riverains.
Article 16 Parking	Circulation et stationnement  Parking au CHE Entrée principale : 40 places (côté droit) Entrée livraison : 65 places DIP : 70 places Administration : 45 places Autres parkings Parcours de santé : 20 places Les Portes du Ried : 260 places, dont 10 places PMR (personnes à mobilité réduite)